

## Durée du préavis de départ=?

## Par gloirak, le 26/07/2008 à 17:37

Je suis actuellement en CDI à mi-temps, et je souhaite démissionner. MAIS, sur mon contrat, n'est pas stipulé la durée de mon préavis de départ (1mois?); OR, sur les articles cités (je suis allée consulter sur le Net), il est précisé que la durée légale peut-être "modifiée" selon l'ancienneté? Qu'en est-il "vraiment"? Je travaille pour cette entreprise depuis novembre 2002. Merci de vos conseils!!!

Par domi, le 26/07/2008 à 18:32

Réferez vous à la convention collective de votre société! Domi

## Par gloirak, le 26/07/2008 à 20:34

Merci de votre conseil, mais je viens d'aller voir, et rien n'est précisé en termes de "durées"; cela veut-il dire que cette période se maintient à un mois? NB: il s'agit des conventions collectives de Parfumerie&Esthétique...